

Liste n° 5 de l'annexe IV à la circulaire n° 4616/222 du 15 février 2000 telle que modifiée

**Poissons et autres produits de la mer originaires du Maroc, admis
dans la Suisse et le Liechtensein avec paiement éventuel
des droits de douanes et taxes d'effets équivalents.**

Code du SH	Désignation des produits
Ex 15.04 et 1516.10	Graisses et huiles pour consommation humaine
Ex 2301.10 et 2301.20	Aliments préparés pour l'alimentation des animaux
Ex 2309.90	Aliments préparés pour l'alimentation des animaux